



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES



COMITE DE SUIVI DE L'EXECUTION DES MESURES

Mardi 13 octobre 2020



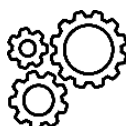
Point d'avancement sur les 46 mesures du Grenelle contre les violences conjugales



23 mesures réalisées



20 mesures en cours de réalisation



3 mesures en phase de construction avant déploiement

100% des mesures engagées !

Point d'avancement à un an sur les 10 mesures phares du Grenelle annoncées par le Premier ministre le 3 septembre 2019





















100% des mesures réalisées








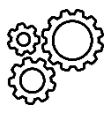

Mesures concernées : n°10, 11, 14, 16, 21, 23, 24, 35, 36 et 40

Comité de suivi

Le Comité de suivi des 11 groupes de travail du Grenelle des violences conjugales a vocation à suivre l'exécution des 46 mesures qui en sont issues.

	Intitulé	Statut
1	Mettre en place un module de formation initiale et continue sur l'égalité rendu obligatoire à destination des personnels de l'éducation nationale (enseignants, personnels d'éducation, cadres, etc.).	En cours de réalisation 
2	Dédier un conseil de vie collégienne et un conseil de vie lycéenne à la réalisation d'un diagnostic annuel sur l'égalité filles-garçons en milieu scolaire, avec une attention portée à la participation des élèves en situation de handicap.	En cours de réalisation 
3	Diffuser à tous les établissements scolaires un document unique de signalement et un guide d'utilisation pour mieux repérer et signaler les violences intrafamiliales.	En cours de réalisation 
4	Mettre en place une sensibilisation obligatoire sur la prévention des violences conjugales dans le cadre du service national universel (SNU) mais aussi du Plan mercredi ou des Cités éducatives.	Réalisée 
5	Étendre les horaires du 3919 et le rendre accessible, aux personnes en situation de handicap	En cours de réalisation 
6	Lever le secret médical en cas de danger immédiat pour la victime	En cours de réalisation 
7	Créer une cartographie des professionnels et des structures engagées dans la prévention et la prise en charge des victimes de violences conjugales à destination des professionnels de santé	En cours de réalisation 
8	Mettre à disposition des professionnels de santé un outil d'évaluation de la gravité et de la dangerosité des situations de violences conjugales	En cours de réalisation 
9	Juger plus vite et efficacement par le déploiement de "filiales d'urgence"	Réalisée 

10	Auditer sur l'accueil des victimes dans les services de police et unités de gendarmerie	Réalisée 
11	Mettre en place suite à chaque féminicide un « retex » au niveau local, associant l'ensemble des professionnels concernés (police ou gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, médecins, professionnels de l'Éducation nationale, etc.)	Réalisée 
12	Créer 80 postes supplémentaires d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries bénéficiant d'un financement de l'État	En cours de réalisation 
13	Instaurer un parcours renforcé de formation initiale et continue à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales pour les policiers et les gendarmes	En cours de réalisation 
14	Élaborer une grille d'évaluation du danger	Réalisée 
15	Diffuser un document d'information auprès de toute victime se rendant dans un commissariat ou une gendarmerie	Réalisée 
16	Faciliter la prise de plainte pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer notamment lorsqu'elles sont hospitalisées	Réalisée 
17	Consolider et développer des structures dédiées à la prise en charge sanitaire, psychologique, sociale des femmes victimes de violences.	En cours de réalisation 
18	Mieux accompagner la victime avec l'assistance d'un avocat.	En cours de réalisation 

19	Interdire la médiation pénale et encadrer la médiation familiale en cas de violences conjugales. <i>Circulaire du 3 août 2020 relative à la présentation des dispositions de droit pénal immédiatement applicables de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. NOR : JUSD2020619C</i>	Réalisée 
20	Reconnaitre le phénomène du "suicide forcé" avec la mise en place d'une nouvelle circonstance aggravante pour les auteurs de violences en cas de harcèlement ayant conduit au suicide ou à une tentative de suicide. <i>Circulaire du 3 août 2020 relative à la présentation des dispositions de droit pénal immédiatement applicables de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. NOR : JUSD2020619C</i>	Réalisée 
21	Créer 1 000 nouvelles solutions de logement et d'hébergement.	Réalisée 
22	Améliorer la coordination entre les SIAO et la plateforme 3919 pour la prise en charge en urgence des femmes victimes de violences.	Réalisée 
23	Mettre à disposition des forces de l'ordre une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement d'urgence, utilisable en cas de carence du 115.	Réalisée 
24	Faciliter l'accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale (garantie locative), pour qu'elles puissent bénéficier d'une caution locative gratuite et trouver un logement plus facilement.	Réalisée 
25	Ouvrir le droit aux victimes sous ordonnance de protection de débloquer leur épargne salariale de façon anticipée pour ce motif.	Réalisée 
26	Actualiser le guide relatif à l'égalité professionnelle à destination de TPE-PME afin d'y intégrer la problématique des situations de violences conjugales.	En construction 
27	Intégrer la problématique des violences conjugales aux plans de santé au travail et aux plans régionaux de santé au travail, pour réduire les conséquences des violences conjugales sur le lieu de travail.	Réalisée 

28 Proposer aux partenaires sociaux membres de la commission du label égalité professionnelle d'intégrer au cahier des charges du label égalité professionnelle un axe relatif à la prise en compte des violences conjugales.

En cours de réalisation



29 Déployer dans chaque région un centre de ressources pour accompagner les femmes en situation de handicap dans leur vie intime et leur parentalité.

En construction



30 Rappeler à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux la nécessité du respect de l'intimité et des droits sexuels et reproductifs des femmes accompagnées.

En cours de réalisation



31 Lancer une formation en ligne certifiante pour faire monter en compétence massivement les différents professionnels qui interviennent notamment dans les établissements et services médico-sociaux.

En cours de réalisation



32 Demander systématiquement un état de la situation à l'aide sociale à l'enfance en cas de violence conjugale, et à défaut une évaluation administrative de la situation familiale.

Réalisée



33 Développer les espaces de rencontres, lieux neutres protégeant les mères et leurs enfants en cas de séparation.

En cours de réalisation



34 Promouvoir les auditions des unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMJP) afin de recueillir dans de bonnes conditions la parole de l'enfant.

En cours de réalisation



35 Suspension systématique de l'exercice de l'autorité parentale en cas d'homicide conjugal.

Réalisée



36 Donner la possibilité au juge pénal d'aménager ou de suspendre l'autorité parentale du conjoint violent.

Réalisée



37 Décharger les descendants de leur obligation alimentaire envers le parent condamné pour homicide volontaire de l'autre parent.

Réalisée



38 Mieux connaître les profils sociodémographiques des auteurs. En cours de réalisation



39 Évaluer la dangerosité criminologique des auteurs. Réalisée



40 Généraliser le bracelet anti-rapprochement. Réalisée



41 Renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive à partir de pratiques déjà développées par certaines juridictions. En cours de réalisation



42 Renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive par la mise en place de 2 centres de suivi et de prise en charge des auteurs par région. En cours de réalisation



43 Encadrer les permis de visite en détention. Réalisée



44 Prévenir et prendre en charge les violences conjugales liées aux addictions par la formation des professionnels en addictologie et des acteurs prenant en charge les victimes de violences conjugales. En construction



45 Procéder à une évaluation médico-sociale (dès le stade de l'enquête) des auteurs de violences, pour enclencher plus rapidement les dispositifs de suivi et de prise en charge adaptés. En cours de réalisation



46 Réquisitionner les armes blanches et les armes à feu des auteurs de violences, dès le dépôt de plainte. Réalisée





GOUVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Cabinet de Madame Élisabeth MORENO | Service de presse
55, rue Saint-Dominique –75007 Paris

Courriel : presse-efh@pm.gouv.fr

Tél : 01 42 75 62 75